

ATTESTATION DE GARANTIE

(Décret n° 72-678 du 20 juillet 1972)

Nous soussignés Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - Entreprise régie par le Code des Assurances - 382 506 079 RCS Paris.

Attestons qu'une garantie financière d'un montant de :

4 500 000 €

(quatre millions cinq cents mille euros)

a été donnée par notre Compagnie à :

GLF LOICK FOUCHET (SAS)
Numéro SIREN : 330 542 127

19 Place de la République
75003 PARIS

représentée par :

Monsieur FOUCHET Logan

PRESIDENT

Au titre de son activité de syndic de copropriété

Contrat n° : 00351SYN191

La présente attestation est valide à compter du **01 janvier 2024** jusqu'au **31 décembre 2024** et sous réserve de la délivrance de la carte professionnelle par la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Fait à Paris, le 17 juin 2024

La directrice générale

